



SECTION EUROPEENNE ANGLAIS AU LYCEE GUSTAVE EIFFEL (95 ERMONT)



Classe :

Nom de l'élève :

Date :...../...../.....

OUVERTURE D'UNE SECTION EUROPEENNE ANGLAIS EN BAC PRO MELEC ET SN.

QU'EST-CE QUE LA SECTION EUROPEENNE ANGLAIS ?

La **Section Européenne Anglais** vous permet de suivre des cours de DNL (Discipline Non Linguistique) en Electrotechnique Energie Equipements Communicants en anglais. De plus, un renforcement en anglais vous donne la possibilité d'approfondir vos compétences dans les domaines linguistiques, culturels mais également professionnels.

POURQUOI CHOISIR CETTE SECTION ?

- **Valorisation des baccalauréats professionnels MELEC et SN** avec la mention « **section européenne** » sur le diplôme.
- Possibilité de **se familiariser avec la culture professionnelle** d'un ou de plusieurs **pays anglophones** (échanges, voyages...)
- **Relations avec des entreprises anglophones** : visites, PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel), intervenants...
- **Acquisition de compétences professionnelles et culturelles** grâce aux contacts avec des pays anglophones.
- Possibilité d'obtenir l'**attestation EUROPASS** indiquant qu'en année terminale de formation, la PFMP s'est déroulée dans un pays
- anglophone : C'est un plus sur votre CV
- Possibilité de **se présenter** à un examen international en anglais : **le Cambridge First Certificate**.
- Préparation active à une **poursuite d'études en BTS**.



SECTION EUROPEENNE ANGLAIS

=

AUGMENTATION DES CHANCES D'INSERTION PROFESSIONNELLE EN FRANCE ET DANS LE MONDE



2nde
1^{ère}
Tle

Les Classes Européennes





**SECTION EUROPEENNE ANGLAIS AU LYCEE GUSTAVE
EIFFEL (95 ERMONT)**



Classe :

Nom de l'élève :

Date :...../...../.....

CONDITIONS DELIVRANCE DU PASS EURO - EXAMEN

L'indication "section européenne", suivie de la désignation de la langue concernée, est inscrite sur le diplôme du baccalauréat général, technologique ou professionnel.

Cette indication dépend des résultats obtenus par le candidat :

- il doit avoir obtenu au moins **12/20** à l'épreuve de langue vivante d'anglais
- il doit avoir obtenu au moins **10/20** à une évaluation spécifique visant à apprécier le travail mené dans le cadre de la section européenne :

L'évaluation spécifique est composée : Une épreuve orale à partir d'un document fourni au candidat qui évalue la compréhension d'un texte + Une évaluation de la scolarité de l'élève en Discipline Non Linguistique sur la classe de Terminale Bac Pro



Extrait de la circulaire (Education nationale et Culture : Cabinet du ministre) :

Les sections européennes accueillent, dès la classe de 2de, des élèves ayant une aptitude et une réelle motivation pour l'apprentissage des langues étrangères. Aucune condition n'est requise pour l'admission. Le mode de sélection est propre à chaque lycée. Les élèves sont issus de différentes classes et sont regroupés pour suivre les différents enseignements spécifiques à leur section européenne. Une discipline non linguistique est dispensée dans la langue de la section européenne choisie. L'accent est mis sur l'oral. Activités culturelles, séjours à l'étranger et échanges sont également au programme, pour une connaissance approfondie de la civilisation des pays de la langue étudiée. Ces enseignements donnent lieu à une épreuve supplémentaire au bac qui permet de voir figurer la mention « section européenne » sur le diplôme.

[Circulaire no 92-234 du 19 août 1992]